AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1872
FR0011800218-FS0773

3 décembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)

AWOX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 décembre 2015, la société anonyme Veom[1] (27 avenue de l'Opéra, 75001 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 novembre 2015, les seuils de 30% et 1/3 des droits de vote de la société AWOX et détenir 801 164 actions AWOX représentant 1 397 136 droits de vote, soit 22,31% du capital et 33,91% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre de droits de vote AWOX consécutive à une réduction du nombre de droits de vote de la société par suite de la mise au porteur d'actions détenues par des actionnaires de la société.

Le déclarant a précisé qu'il déposera une demande de dérogation au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique.

[1] Contrôlée par M. Alain Molinié.
[2] Sur la base d'un capital composé de 3 591 767 actions représentant 4 120 441 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.